

**COMPTE-RENDU de la Séance du Conseil Municipal
du Vendredi 13 mars 2009**

Date de la convocation 6 mars 2009

Présents : Ms MAURY, MOTY J., ROUSSE, BARDY, PIALAT, GUENON, MOTY B., FREVILLE, GEFFRE
Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, EVEILLE, BOURRINET, GAILLOT, LABUSSIÈRE

Absents : Ms LINTHOUT, BAGOUET, Mme DUVAL

PERSONNEL

- Information sur le départ de M. CAILLAUD en stage depuis le 2 janvier 2009.

COMPTABILITE

- Remboursement à Mme Saint-Loupt, d'une facture d'un montant de 18 € correspondant à la fabrication d'un double de clé de la Mairie.
- Ouverture de crédit d'un montant de 313 € au compte 668 pour les frais de commission et de dossier pour l'emprunt de 312 700 €.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 de la COMMUNE

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 de la COMMUNE

Fonctionnement	
Dépenses	1 408 295.94 €
Recettes	1 619 828.08 €
Excédent de clôture :	211 532.14 €
Investissement	
Dépenses	398 611.20 €
Recettes	376 531.84 €
Déficit de clôture :	22 079.36 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 4

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Exploitation	
Dépenses	51 645.19 €
Recettes	85 332.01 €
Excédent de clôture :	33 686.82 €
Investissement	
Dépenses	52 973.43 €
Recettes	61 930.45 €
Excédent de clôture :	8 957.02 €

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

CIMETIERE

- Décision d'annuler la délibération du 22/12/2008 à la demande de la Préfecture concernant le remboursement de 100 € à la famille Champagne pour la rétrocession d'une concession au cimetière de St-Christophe car la rétrocession doit se calculer au prorata du temps écoulé. Décision de rembourser 52.59 € à la famille Champagne pour la rétrocession de cette concession à la commune.

EGLISE SAINTE-MARIE : CHOIX DES ENTREPRISES

- Décision à l'unanimité à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 :**Maçonnerie – Pierre de Taille**

Option 1 : Maçonnerie en partie Haute Nord et Sud de la nef

Option 2 : Réseau EP de la nef

Option 3 : Restauration de la voûte en place

Entreprise : DAGAND ATLANTIQUE « la petite tourette » 16400 LA COURONNE

Montant du marché : 36 206.17 € HT

Lot 2 :**Charpente**

Entreprise : BELLY SARL « la betaudière » 16140 MARCILLAC

Montant du marché : 3 559.13 € HT

Lot 3**Couverture tuile creuse**

Option 4 : Gouttières en zinc

Option 5 : Remaniage couverture transept Nord

Entreprise : ETS BELAUD PRESTIGE 89 rue Jean Jaurès 16160 GOND PONTOUVRE

Montant du marché 16 678.36 € HT

REVISION DES LOCATIONS

- Résiliation du bail de M. Mme Williamson, pour le logement sis impasse Jeanne Blanc, à compter du 1^{er} mars 2009.
- Location du logement sis impasse Jeanne Blanc à M. VALTON Pierre à compter du 1^{er} mars 2009 au prix de 395 euros/mois + 35 € de charge de chauffage.
- Location du logement sis le Fagnard à M. ROUHAUD Vincent à compter du 1^{er} mars 2009 au prix de 170 €/mois
- Décision pour mettre à disposition le local commercial sis 10 rue de Barbezieux à Chalais à M. MUHVIC à compter du 16 mars 2009, gratuitement, jusqu'à l'ouverture au public de son établissement (Bar/Billard) soit jusqu'au 1^{er} mai 2009 afin qu'il puisse y faire les travaux et aménagements nécessaires. Le Montant du bail sera à partir du 1er mai 2009 de 300 €/mois.

CONVENTION DE LOCATION DU CLOÎTRE

- Décision d'établir une convention de location du cloître avec la maison de retraite pour :
 - ✓ la période du 17 juillet 2009 au 23 août 2009, afin d'organiser l'exposition des Métiers d'Art, le montant de la location s'élève à 512 € par semaine.
 - ✓ le 13 avril, 31 mai, 7 juin et 14 juin 2009 pour l'organisation de différents concerts, le montant de la location s'élève à 204 € par jour.

FEU D'ARTIFICE

- Décision de retenir la proposition de la société APS pour un montant de 5 600 € TTC comme prestataire du feu d'artifice pour le 13 juillet 2009.

DIAGNOSTIC THEATRE DE CHALAIS

- M. le Maire informe qu'il y a lieu de réaliser un diagnostic du Théâtre de Chalais afin d'appréhender les faisabilités de sa rénovation pour son éventuel transfert à la communauté de communes.
- Par ailleurs, dans le cadre des responsabilités qui incombent à la commune en matière de sécurité pour les établissements recevant du public M. le Maire a demandé au géotechnicien de bien vouloir nous établir un avis sur la Chapelle.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL

- Accord à 15 voix pour et 1 abstention pour le transfert du nouveau contrat éducatif local à la communauté de communes.

TRAVAUX

- Point sur les peupliers et cyprès qui ont été coupés.
- Point sur l'installation d'un WC Handicapé à la médiathèque.
- Les travaux de finition (peinture) du complexe Tati devront être réalisés courant Avril.
- Point sur les travaux rue de Bordeaux.

URBANISME

- Décision que les travaux d'alimentation en énergie électrique de la parcelle section 333B N°1028 appartenant à M. DURAND qui a demandé un certificat d'urbanisme pour un projet de construction, soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 et qu'ils soient réglés directement au SDEG par le demandeur, soit 684.60 € intégralement à la charge du pétitionnaire qui déposera un permis de construire sur cette parcelle.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE.

- M. MOTY Joël est élu à l'unanimité délégué titulaire au syndicat mixte de la fourrière suite à la démission de M. Claude FREVILLE pour cette fonction.

SUBVENTION

- Décision de reporter au prochain conseil municipal du 27 mars le vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2009.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

- Accord pour signer avec la communauté de communes une convention pour mettre à notre disposition et à notre demande le matériel et personnel pour des travaux divers et ponctuels sur les chemins ruraux faisant partie du domaine public voirie mais qui ne sont pas de la compétence C.D.C. (tractopelle avec chauffeur, tracteur + remorque avec chauffeur, épaveuse et tracteur avec chauffeur).

Les coûts de location sont les suivants :

- Tractopelle + chauffeur : 33 € /heure
- Tracteur + remorque + chauffeur : 29 € /h
- Epaveuse + tracteur + chauffeur : 39 € /h
- Camion 12 t + chauffeur 35.50 €/heure

- Renouvellement de la convention pour la mise à disposition des agents communaux au bénéfice de la communauté de communes pour des travaux de voirie. Les modalités financières de cette mise à disposition sont pour cette année de 17 € de l'heure.

DPU : pas d'exercice

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal prévu le vendredi 27 mars.
- Point sur le stationnement de la zone bleue.
- Point sur le devenir de l'Abattoir en SCIC.

Le Maire,
JC MAURY